

Comment apprendre à être un citoyen?

Quelques suggestions pour le futur cours de citoyenneté

Philippe Van Parijs et Didier Viviers
12 avril 2015

1. Objectif général

Etre un citoyen, c'est être un membre à part entière d'une société démocratique, conscient des responsabilités qui lui incombent autant que des droits dont il jouit, capable et soucieux de participer activement à la vie de la cité, dans un esprit de respect et de solidarité à l'égard de l'ensemble de ses concitoyens. L'objectif du cours est d'aider chaque élève à devenir un citoyen en ce sens.

2. Objectifs pédagogiques

A tous les niveaux d'enseignement, il est essentiel que ce cours puisse être l'occasion

1.— de l'apprentissage d'un vivre ensemble, tout autant par soi que par les autres, qui révèle les similitudes mais n'ignore pas les différences.

2.— de l'acquisition de savoirs et de pratiques propres à l'exercice du « métier de citoyen ».

3.— de l'exercice de l'esprit critique, particulièrement dans l'accès à l'information (média, internet, réseaux sociaux,...)

4.— d'une domestication de la complexité du monde (dont on doit s'employer à réduire la peur qu'elle pourrait induire), ainsi que de la complexité des discours, qui doivent y être abordées dans la perspective d'une plus grande confiance

5.— de la construction d'une pensée propre dans le respect de celle des autres, en valorisant la diversité des cultures, comme vecteurs d'épanouissement individuel mais aussi d'intégration sociale, d'une manière pleinement compatible avec la reconnaissance de l'universalité des droits).

6.— de la responsabilisation des propos que l'on tient : « être responsable de ce que l'on dit » et prendre conscience de ce que l'on dit.

3. Méthode

Comme le cours sera offert de la première année du primaire à la dernière année du secondaire, la méthode devra varier considérablement selon le groupe d'âge auquel le cours s'adresse. Elle devra néanmoins inclure de bout en bout

(1) **une part d'expérience-rencontre** réelle ou virtuelle (excursions, témoignages, vidéos, correspondance électronique, volontariat, etc.) susceptible d'induire de l'empathie à l'égard de concitoyens parfois très différents et de la compréhension pour les défis auxquels notre société est confrontée et

(2) **une part de réflexion critique** nourrie par une argumentation raisonnée qui contraint chacun à contrôler ses émotions pour se mettre véritablement à l'écoute des arguments des autres, même sur les questions existentielles les plus brûlantes.

A mesure que l'élève avance dans sa scolarité, cette deuxième composante prend graduellement le pas sur la première. En début de primaire, il peut s'agir exclusivement d'une succession de rencontres/vidéos/excursions bien préparées et suivies d'une réflexion commune sur ce que les élèves ont pu découvrir. En fin de secondaire, en revanche, il devrait s'agir d'une véritable introduction à la démarche philosophique, mobilisée comme un outil pour penser par soi-même avec l'aide des autres: pour conceptualiser, pour problématiser, pour argumenter. Bien loin d'un catalogue historique de théories, il doit s'agir d'un apprentissage par la pratique d'une argumentation qui mobilise la réflexion philosophique ancienne et récente pour penser des questions controversées actuelles — dont beaucoup auront été évoquées antérieurement à l'occasion des expériences-rencontres du cours de citoyenneté (égalité et liberté, multiculturalisme, science et foi, mondialisation, justice intergénérationnelle, etc.). Pour inculquer cette démarche, il s'agira de travailler tout autant sur le désaccord que sur l'accord, d'identifier les différentes formes de désaccord et les stratégies pour y faire face : supporter la contradiction, affronter les tentatives d'intimidation, apaiser les tensions, etc.

Chacune de ces deux composantes devra être accompagnée d'**un volet d'acquisition de connaissances** pour lesquelles la composante expérimentale éveille la curiosité des élèves et sur lesquelles la composante argumentative peut s'appuyer. Il ne peut cependant s'agir d'asséner aux élèves un catéchisme de la citoyenneté, en leur demandant de pouvoir régurgiter une liste de droits de l'homme ou de devoirs civiques et d'y déclarer leur allégeance. Il ne peut pas non plus s'agir de leur présenter un inventaire sommaire de doctrines religieuses et philosophiques qui pourraient difficilement leur apparaître comme autre chose qu'une succession d'idées plus ou moins bizarres. Il s'agit bien plutôt d'une part de fournir un contexte plus large aux élèves après avoir éveillé concrètement leur empathie et leur perception des défis, et d'autre part de les équiper pour intégrer intellectuellement cette expérience par la pratique d'une argumentation lucide et bien informée.

A chaque enseignant de tenir compte de la réalité locale, des problèmes qu'elle illustre et des possibilités qu'elle offre pour construire, avec une grande autonomie, un cours qui aide ses élèves à devenir des citoyens au sens précisé plus haut. Que les dernières années du secondaire fassent place à une approche plus théorique et approfondie exige que l'on en tienne compte dans l'attribution des cours à des enseignants qui doivent pouvoir faire état d'une formation de base de niveau universitaire (cf. ci-dessous).

4. Compétences à acquérir

En cohérence avec les objectifs et méthodes proposés ci-dessus et en collaboration avec d'autres cours (ce qui rend un fonctionnement collégial particulièrement souhaitable pour ce cours, à travers une concertation forte au sein de l'équipe pédagogique), les compétences à acquérir ou renforcer incluent:

1.— **Des compétences de raisonnement**, à partir d'une pratique du questionnement philosophique

2.— **Des compétences d'expression**, à partir d'exercices de « rhétorique », où l'on apprend à développer la flexibilité des points de vue, à reconnaître l'autre et ses opinions, et à gérer les dissensus. Il convient de développer la capacité des élèves à mettre dans leur bouche des arguments opposés aux leurs, à argumenter depuis le point de vue d'autrui, à échanger la gamme des opinions possibles, à argumenter, à différencier fait, opinion, argument, à considérer le caractère raisonnable d'un argument que l'on ne partage pas, etc...

3.— **Des compétences « psychologiques »**, en travaillant les émotions, en apprenant à les gérer, tout comme les symboles et les tabous. Il ne convient surtout pas de délégitimer les émotions. Mais il faut en prendre la mesure et, par là, amenuiser le conflit entre la perception émotive de la réalité et le langage de l'abstraction qui est celui du savoir dispensé en classe, afin de rétablir la proximité et l'aptitude à se comprendre, l'empathie dans sa double forme (intellectuelle et affective).

5. Thèmes spécifiques

A titre d'exemples, nous fournissons ici quelques thèmes susceptibles d'être abordés dans le cadre de ce cours, dans des proportions et selon des modalités qui devront varier considérablement selon le niveau d'enseignement. Même si le défi n'est pas mince, ce cours ne devrait toutefois s'interdire aucune question tabou ; les opinions devraient y être discutées y compris sur proposition des élèves.

Civilité

- la propreté publique n'est pas que l'affaire des nettoyeurs communaux et des ramasseurs de poubelles (participation régulière au nettoyage d'un parc ou à l'effaçage de graffitis, visite d'une usine de recyclage, etc.)
- importance de céder sa place à une personne âgée dans le métro, d'aider un aveugle à traverser la rue ou une femme à descendre un escalier avec un landau (vidéo avec caméra cachée, témoignages, observation, etc.)

Solidarité

- expérience des sans-abris, des réfugiés, des primo-arrivants ne connaissant aucune des langues locales (témoignages, films, etc.)
- fonctionnement et histoire de la fiscalité, de la sécurité sociale
- usage responsable de la solidarité en matière de soins de santé

Respect

- écoute de condisciples et concitoyens professant d'autres convictions religieuses ou autres (visite de leurs lieux de culte ou de rassemblement, assistance à leurs événements, témoignages et explications par les ministres des cultes ou représentants d'autres convictions)
- introduction au fait religieux comme fait social et culturel, à l'histoire des religions présentes dans notre société, leur diffusion, leurs conflits internes et externes, leurs points communs et leurs différences, ainsi qu'à l'histoire de la libre pensée et aux courants convictionnels se reconnaissant dans le principe de laïcité;
- découverte des éléments essentiels et apprentissage de l'appréciation de la culture des autres Communautés du pays et de la diversité culturelle présente à proximité, (en fonction de l'environnement immédiat de l'école et au-delà)

Citoyenneté économique

- consommation responsable
- dangers du surendettement
- investissement responsable
- responsabilité sociale des entreprises
- objection de conscience au sein des entreprises
- finalités, acteurs et difficultés de la concertation sociale

Citoyenneté politique

- compréhension des institutions politiques, de la commune à l'Union européenne (assistance à une réunion de conseil communal, de commission de concertation urbanistique, visite aux Parlements régional, fédéral, européen, témoignage de mandataires, de lobbyistes)
- cadre juridique du pluralisme démocratique
compréhension du système judiciaire (assistance à un procès, témoignage de magistrats, avocats, médiateurs, ex-détenus).
- compréhension de l'état de droit, de la démocratie électorale, de la concertation sociale, des formes nouvelles de participation citoyenne

6. Formule :

- 2h pendant un semestre chaque année de la 1^e primaire à la 6^e secondaire : 1^{er} semestre pour certaines années, 2^e semestre pour d'autres, pour que les enseignants puissent travailler toute l'année
- Usage des journées blanches pour des activités extérieures
- Introduction graduelle par cycle

7. Enseignants :

1. Les enseignants actuels des cours convictionnels pourront assurer ces cours moyennant la réussite d'un complément de formation à définir. Aucun enseignant ne pourra être écarté *a priori* ni admis *a priori* sur la base de son orientation convictionnelle.

(Le critère « Pas de réduction de l'emploi » sera dès lors satisfait au sens où aucun des enseignants actuels ne devra être licencié, mais à effectifs scolaires donnés, il y aura une petite économie d'emplois du fait que tous les élèves d'une même classe auront le même enseignant pour la moitié des heures actuelles de cours philosophiques au lieu d'être séparés selon leur choix.)

2. Les actuels enseignants de cours convictionnels pourront se spécialiser : certains choisiront de continuer à ne donner que des cours de religion/ morale laïque sans complément de formation, d'autres opteront pour les cours de citoyenneté. Ceux-ci constitueront un cadre d'extinction permettant de réussir la transition vers un régime définitif où les cours de citoyenneté seront dispensés par des enseignants spécialement formés en ce sens. Comme les enseignants des cours convictionnels faisant le choix du cours de citoyenneté ne suffiront probablement pas, il importe de préparer dès maintenant ce régime définitif.

3. En régime définitif, tous les nouveaux enseignants du cours de citoyenneté devront posséder une formation initiale du niveau requis pour donner les cours non convictionnels dans le degré d'enseignement où ils entendent professer (équivalent d'un master pour enseigner la citoyenneté dans le secondaire supérieur, équivalent d'un bachelier pour enseigner dans le secondaire inférieur, etc.).

4. Dès maintenant, **les enseignants devront avoir réussi une formation ad hoc** les préparant à enseigner le cours de citoyenneté au niveau approprié. Pour le niveau pour lequel un master requis, par exemple, il pourrait s'agir d'une formation correspondant à 60 ECTS offerte par les universités selon deux formules :

(1) soit (éventuellement étalée sur plusieurs années et avec dispenses possibles en fonction des études antérieures) en complément d'une formation de bachelier ou master préalablement acquise,

(2) soit intégrée dans une telle formation (pour ne pas allonger les études), en particulier dans les disciplines qui s'y prêtent plus facilement (philosophie, histoire, sciences politiques, droit, etc.)

Des formules analogues devraient être proposées par les Hautes écoles.

5. En régime transitoire comme en régime définitif, la formation des enseignants des cours de citoyenneté pourra être **offerte conjointement par les trois universités** complètes de la FWB et inclure pour partie des cours empruntés à d'autres programmes de ces universités (philosophie, droits de l'homme, histoire des religions, institutions de la Belgique, etc.), pour partie des activités organisées en commun. Ces enseignants pourront être issus de n'importe quelle université ou haute école.

6. En régime transitoire comme en régime définitif, il convient **de veiller à la crédibilité de ce nouvel enseignement**. Même s'il est assuré par un enseignant initialement nommé par un organe chef de culte, son inspection doit relever de la FWB. Il ne doit pas s'agir d'imposer un moule unique à tous les enseignants ni d'exiger d'eux une impossible « neutralité », mais de s'assurer du respect de l'esprit de ce cours et de l'usage des méthodes que requiert la poursuite efficace de ses objectifs.